



QG/PR/jm - 14 972

Le 18 octobre 1995

Objet : Abaissement de l'âge
du permis de conduire

Monsieur Jean-Pierre RAFFARIN
Ministre des PME, du Commerce et de l'Artisanat
Président du Conseil Régional Poitou-Charentes
HOTEL DE REGION
BP 575
86921 POITIERS Cédex

Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, Cher Monsieur,

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur un important dossier touchant l'âge minimum requis pour l'obtention du permis de conduire, dossier qu'il serait souhaitable de faire évoluer vers l'âge de 17 ans et ce, pour plusieurs raisons :

- 1) - De très nombreux jeunes, de moins de 18 ans, sont accidentés chaque année en utilisant des 2 roues,
- 2) - L'utilisation de l'automobile dès 17 ans en conduite non accompagnée, avec bien sûr une limitation de vitesse, permettrait de mieux éduquer les jeunes encore en âge scolaire,
- 3) - Cette mesure pourra "doper" notre industrie automobile, notamment dans la vente de véhicules de bas de gamme, où la France est particulièrement performante, en y associant la création de nombreux emplois dans tout le secteur automobile, constructeurs et équipementiers.

Nous nous permettons de vous rappeler par ailleurs :

- que la conduite est autorisée dès l'âge de 16 ans aux Etats-Unis,
- que le brevet de pilote d'avion peut être obtenu, en France, dès l'âge de 17 ans,
- que les jeunes peuvent conduire sur les routes de France des engins agricoles dès l'âge de 16 ans.

Nous pensons que ces arguments peuvent encourager la mise en oeuvre de cette réforme dans un intérêt général.

En vous remerciant pour l'attention que vous ne manquerez de porter à cette demande,

Recevez, Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, Cher Monsieur, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Patrice ROULOIS,

Gérard QUEVEAU,

Copie : Monsieur Henri STREIT, Président du Comité des Constructeurs Français d'Automobiles

